

EXTRAIT DU REGISTRE

des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la VILLE d'AVALLON

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-deux septembre à 19 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Hôtel de Ville – salle des Maréchaux, sous la présidence de **Madame Jamilah HABSAOUI, Maire.**

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Présents : 22

Absent(es) représenté(es) :

Monsieur Camille BOERIO donne pouvoir à Madame Jamilah HABSAOUI

Madame Sandrine CHAUVEAU donne pouvoir à Monsieur Vincent CLÉMENT

Madame Nathalie ROMANOWSKI donne pouvoir à Madame Léa COIGNOT

Madame Nicole JEDYNSKI donne pouvoir à Madame Christine BURÉ

Monsieur Éric JODELET donne pouvoir à Monsieur Gérard GUYARD

Absents non excusés : Mesdames Myriam GILLET-ACCART et Fanny BOUVIER

Secrétaire de séance : Madame Léa COIGNOT

N° 94 - 22/09/2022**CESSION D'UN BIEN IMMOBILIER COMMUNAL SIS 2 RUE DU GENERAL LECLERC
A AVALLON**

La ville est propriétaire d'un ensemble immobilier, situé 2 rue du Général Leclerc à Avallon, implanté sur la parcelle cadastrée section AV n°219 d'une contenance totale de 1 545m².

Cet ensemble immobilier est composé de deux bâtiments, anciennement à usage de bureaux. Le bâtiment principal comprend un sous-sol (avec local chaufferie), un rez-de-chaussée (entrée - 6 pièces), deux étages de 7 pièces et 4 pièces dont une cuisine. Le bâtiment annexe est composé d'un rez-de-chaussée (salle de réunion, cuisine et sanitaires) et d'un étage (salle de réunion), biens vacants depuis décembre 2020.

Par courrier en date du 4 juillet 2022, Madame Sylvie Lelièvre a manifesté son intérêt et sa volonté d'acquérir cet ensemble immobilier, dans le cadre d'un projet à intervenir lié au développement de son activité professionnelle.

Le service du Domaine a été préalablement consulté et a estimé la valeur vénale du bâtiment principal à 200 000 € dans son avis rendu le 12 mai 2022 et celle du bâtiment annexe à 81 000 € dans son avis rendu le 30 septembre 2021.

Suite aux échanges et négociations intervenus avec la Ville, il est proposé de vendre à Mme Sylvie Lelièvre l'ensemble immobilier susvisé, pour un montant arrêté, d'un commun accord entre les parties, à 350 000 € (*trois cent cinquante mille euros*).

Il est précisé que l'offre d'achat remise par Mme Lelièvre est consentie sous les conditions suspensives suivantes, à savoir : l'obtention d'un permis de construire pour agrandissement du bâtiment principal ; l'obtention d'un prêt de 930 000 € sur 15 ans au taux de 1.80 % et la création d'une sortie voiture sur le parking de la nouvelle médiathèque (et sortie réseaux si besoin).

Préalablement à la vente définitive, il conviendra de régulariser une promesse de vente reprenant ces conditions (avec faculté de substitution de Mme Lelièvre au profit de toute personne physique ou morale de son choix).

Pour la vente, il est nécessaire de réaliser une modification du parcellaire cadastral (cf. projet de plan de division cadastrale ci-joint), afin de conserver la propriété du parking actuel (nouvelle médiathèque). Le cabinet GEOMEXPERT est chargé d'établir les documents correspondants.

LE CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition du Maire,
après en avoir délibéré,

APPROUVE la cession de l'ensemble immobilier, propriété communale, sis 2 rue du Général Leclerc à Avallon, parcelle cadastrée section AV n°219 d'une contenance de 1 545 m², au profit de Madame Sylvie Lelièvre, aux conditions sus exposées, étant précisé que les frais des actes notariés sont à la charge de l'acquéreur,

FIXE le prix de vente de cet ensemble immobilier à 350 000,00 € (*trois cent cinquante mille euros*),

AUTORISE le Maire à signer tout document entrant dans l'application de la délibération à intervenir, notamment les actes notariés (promesse de vente et acte de vente).

Résultat du vote : 26 voix « POUR » et 1 ABSTENTION : E. ZEHNDER

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Le Maire,



Habs